

**TIGNES****MAIRIE**  
République Française  
Savoie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois avril à 18 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

#### **Présents :**

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal, Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale, M. Thomas HERY Conseiller délégué, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale, Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale

#### **Absents représentés :**

M. Sébastien HUCK Conseiller municipal représenté par M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale représentée par Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe,  
M. Martial DEBUT Conseiller municipal représenté par Mme Odile PRIORE Conseillère municipale,  
M. Douglas FAVRE Conseiller municipal représenté par Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale,  
M. Stéphane DURAND Conseiller municipal représenté par Mme Céline MARRO 4ème adjointe,  
M. Tanguy AMIGUES Conseiller municipal représenté par M. Serge REVIAL Maire,

#### **Absents :**

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale

Olivier DUCH est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 17/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de conseillers présents : 12 -

Nombre de votants : 16

### **Jeunesse - sport - culture - vie associative**

#### **2025 04 058 Attribution solde de subvention pour année de fonctionnement Club des Sports**

Chaque année, la Commune de Tignes soutient la politique sportive en faveur des jeunes Tignards mise en place par le Club des Sports par le versement d'une subvention de fonctionnement.

La subvention de fonctionnement annuelle 2024/2025 déjà versée par la Commune au Club des Sports s'élève à 370 000 euros.

Il convient, selon la convention d'objectifs et de moyens, validée au conseil municipal du 13 décembre 2023, de verser le solde pour année 2024/2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu la circulaire n°5811/SG du 29 septembre 2015,

Vu la convention d'objectif et de moyen entre la Commune et le Club des sports de Tignes, validé par la délibération 2023\_12\_159 en séance du conseil municipal du 13 décembre 2023,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au service de la vie associative de la Commune,

***A reçu un avis favorable en Commission jeunesse - sport - culture - vie associative du 07/04/2025***

***Il est proposé au conseil municipal :***

**ARTICLE 1 : D'attribuer au Club des Sports le solde de la subvention de fonctionnement pour l'année 2024/2025 d'un montant de 25 575 €, comme précisé dans la convention d'objectifs et de moyen, annexée à la présente délibération.**

**ARTICLE 2 : De dire que les crédits correspondant au solde de la subvention de fonctionnement de l'année 2024/2025 seront inscrits au budget de l'exercice de l'année 2025.**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix pour), adopte.***

***2 ne prennent part ni au débat ni au vote  
Jean-Sébastien SIMON, Franck MALESCOUR***

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 073-217302967-20250424-2025\_04\_058-DE



**Le Maire,  
Serge REVIAL**



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.